



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ  
MRC DE MANICOUAGAN

---

## AVIS PUBLIC

### AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par monsieur Éric Doyle, directeur général secrétaire-trésorier, de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 13 décembre 2023 à 19h heures au 28, route 138 dans la salle Willie-Cyr du Centre Donald-Thibeault.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogations mineures suivantes :

1 Demande régularisé un garage dont la superficie est passée à 64.61 m<sup>2</sup> à la suite d'un agrandissement ce qui va l'encontre de l'article 6.2.2 alinéas 6 qui stipule que la superficie ne doit pas excéder 80% de la superficie du bâtiment principal soit 49.85 m<sup>2</sup>.

Identification du site concerné : **28 rue Monique**  
**Lot 6090347**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Baie-Trinité ce 28e jour de novembre 2023**

---

**Éric Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier**